

Pipe-line du Nord

M. MacEachen: Aucun événement récent n'a modifié les prévisions qu'a faites l'Office national de l'énergie. Nous savons tous qu'il y a eu d'heureuses et nombreuses découvertes de nouvelles sources de gaz dans l'Ouest canadien, dont l'ampleur est cependant encore inconnue, et nous ne pouvons pas honnêtement risquer de nous priver d'un accès garanti aux réserves du delta du Mackenzie.

Mon collègue, le ministre des Mines et de l'Énergie (M. Gillespie) élaborera sur ce point un peu plus tard dans le débat et sûrement aussi sur la question qui vient d'être soulevée.

Les réserves assurées de gaz enfouies dans le delta, nous le savons déjà, pourront fournir quelque 10 p. 100 des besoins prévus pour le Canada au milieu des années 80, en comparaison des réserves américaines de l'Alaska qui satisferont alors à 5 p. 100 de la consommation des États-Unis. L'accès au gaz canadien de l'Arctique ouest que permettra ce pipe-line, en plus d'un certain nombre de politiques complémentaires de l'État, devrait inciter fortement le secteur privé et Pétro-Canada à intensifier l'exploration et la mise en valeur des ressources dans cette région isolée.

Les négociations avec les États-Unis ont permis de réduire le coût de l'acheminement du gaz de l'Arctique vers les marchés du sud à un niveau sensiblement inférieur à ce qu'il aurait été, surtout pour le Canada, si l'on avait adopté le système proposé à l'origine par l'Office national de l'énergie.

Le fait de diriger la canalisation principale directement sur Whitehorse au lieu de la faire passer par Dawson, l'engagement pris par les États-Unis de prendre à son compte le coût du transport du gaz canadien entre ces deux points dans une proportion variant entre les deux tiers et la totalité de ce coût, selon l'importance des dépassements des prévisions, ainsi que le choix d'une conduite de capacité supérieure réduiront d'environ 7 p. 100 les frais de transport des États-Unis, et de 11 à 15 p. 100 ceux du Canada.

Si le coût de la construction ne dépasse pas de plus de 35 p. 100 les prévisions, les États-Unis assumeront intégralement les frais de transport du gaz canadien sur toute la distance entre Dawson et Whitehorse, soit 277 milles de canalisation. Le Canada économisera ainsi environ un milliard de dollars sur le seul transport des réserves actuelles qui s'élèvent à plus de cinq billions de pieds cubes. Ces économies augmenteront, évidemment, avec l'aménagement de nouvelles réserves.

La signature et la mise en œuvre de l'accord sont importantes aussi à titre de moyen susceptible de raffermir les liens étroits qui unissent depuis toujours le Canada et les États-Unis. Cette association unique a abouti par le passé à la construction aux États-Unis d'une canalisation canadienne de plus de 1,700 milles destinée à transporter du pétrole et du gaz canadiens vers les marchés de nos deux pays. La réalisation de ce nouveau projet d'importance pourrait bien susciter à l'avenir d'autres efforts de collaboration de nature à desservir nos intérêts mutuels en matière d'énergie.

Entre-temps, monsieur l'Orateur, la mise en chantier de ce gigantesque projet dans le Nord redonnera aux consommateurs et aux milieux d'affaires des deux pays la confiance que l'on souhaitait ardemment, et ce regain dépassera la portée réelle et très considérable de cette entreprise sur le plan de la stimulation directe et indirecte de la production et de l'emploi.

D'après les objectifs d'achat énoncés par les principaux promoteurs du projet de la Foothills, lesquels ont incidemment

d'excellents antécédents pour ce qui est de l'utilisation de biens et services canadiens, nous estimons que la construction de l'ensemble du réseau au Canada et l'activité économique indirecte que susciteront les recettes provenant des débours liés au pipe-line engendreront des emplois correspondant à 100 000 années-hommes.

Si l'on exclut l'embranchement latéral du delta, le chantier du pipe-line procurerait directement et indirectement quelque 68 000 années-hommes, estime-t-on. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard, mais permettez-moi de garantir à la Chambre que le projet de loi comporte un certain nombre de dispositions destinées à assurer la participation canadienne la plus grande possible.

À la suite de récents entretiens que j'ai eus avec des cadres supérieurs de la Foothills, je suis convaincu que la société est aussi désireuse de réaliser cet objectif que le sont les membres du gouvernement et les représentants de tous les partis de la Chambre. Je suis certain que les cadres de la compagnie sont tout à fait disposés à paraître devant le comité spécial que nous avons formé pour étudier le projet de loi et à réaffirmer leur détermination à cet égard.

Par ailleurs, la position internationale de la balance des paiements du Canada sera sensiblement améliorée, durant la construction, par les investissements liés à ce projet, et ultérieurement, par les droits imposés aux États-Unis pour l'acheminement du gaz américain par la partie canadienne du réseau.

Il ne fait aucun doute qu'il entraînera une certaine désorganisation au Yukon durant les travaux de construction, mais toutes les mesures nécessaires seront prises pour en minimiser les effets. Tout bien considéré, cependant, je suis persuadé que les avantages à court et à long terme des travaux l'emporteront de façon marquée sur les inconvénients inévitables.

● (1532)

La compagnie du pipe-line sera tenue de former et d'embaucher de préférence des habitants du Yukon pour la construction et l'exploitation du réseau dans ce territoire. De même, elle devra passer, de préférence avec des entreprises du Yukon, les contrats d'achat de tous les biens et services nécessaires au projet. Même si l'exploitation du réseau n'entraîne pas de nombreuses possibilités d'emplois permanents, le projet, selon toute vraisemblance, servira également à promouvoir d'autres activités industrielles, particulièrement à accélérer la prospection du pétrole et le développement dans l'ouest de l'Arctique.

L'accord que nous proposons de conclure avec la société Foothills au sujet de la possibilité d'alimenter en électricité des stations de compression dans le sud du Yukon pourrait permettre notamment d'augmenter la capacité de production électrique nécessaire pour favoriser davantage l'essor industriel.

De même, la formation technique et l'expérience que la population active croissante du Yukon acquerra dans le cadre des travaux du pipe-line lui fournira par voie de conséquence des possibilités d'emploi dans de nouvelles réalisations.

Grâce aux dispositions de l'accord conclu avec les États-Unis et à d'autres arrangements financiers que nous nous proposons de prendre avec la société Foothills, nous serons encore plus en mesure de faire contrepois aux répercussions sociales et économiques inévitables engendrées par le projet du pipe-line au Yukon et de réaliser des bénéfices nets considérables.